

Projet d'aménagement du Lac de Lourdes

Jean-Pierre Artiganave : Pourquoi j'ai refusé la demande de référendum ?

La décision qui a été prise par l'assemblée communale le 8 octobre est exécutoire dans le sens juridique du terme. Je ne peux donc pas par voie référendaire ou voie consultative revenir sur cette décision comme celle qu'avait prise le conseil en son temps.



Jean-Pierre Artiganave

Je suis très attentif à la question du lac de Lourdes. Je voudrais le dire haut et fort. Je suis très précautionneux sur le projet lui-même et très précautionneux quant à l'avis des Lourdais et des Lourdaises. Ça me semble être le bon sens. Je réponds en cela moins à la présentation d'un document pétitionnaire qui manifeste une forme de questionnement, d'inquiétude. Je réponds moins à ce type d'argument qu'à une conception profonde. Le lac de Lourdes a toujours posé

des problèmes dès qu'il s'est agi à un moment ou à un autre de définir un projet. C'est une question sensible au sens affectif du terme pour les Lourdaises et les Lourdais. Nous y avons apposé un certain nombre de conditions à priori. Lesquelles ?

Les conditions posées pour un projet d'aménagement

La 1^{ère} condition, c'est un aménagement réduit :

- L'embarcadère. Tout le monde en connaît sa surface.
- Le lieu-dit Baloum et Arrouach.

Quand je dis « réduit », ça veut dire que quant au tour du lac, quant aux voiries, quant à l'accessibilité, non seulement tout cela restera public et devra rester public quel que soit le projet et accessible à toutes et à tous. Dans la promesse du bail emphytéotique, lorsque nous définissons les voiries d'accès et de contour, je précise qu'il n'est pas question de toucher au tour du lac lui-même. Je me contente parfaitement de l'existant, sous réserve de quelques modifications, en particulier vis à vis des problèmes de pollution du lac. Je me contente du chemin actuel. Les voiries sont publiques. Le projet reste dans le cadre de la domanialité publique. Un bail, ce n'est pas une cession. Un bail, c'est une location.

2^{ème} élément de condition :

D'abord, un petit rappel : on est dans la loi Montagne à fond. Il ne s'agit pas d'y déroger. D'ailleurs, l'imbécile, l'abruti ou le fou qui voudrait y déroger, il se ferait retoquer. Moi, je n'ai jamais dérogé à la loi Montagne. D'autres l'ont fait précédemment. En particulier en 1987, 1988. Il est bon de le rappeler, lorsqu'il s'est agi de transformer un hangar à bateaux en club-house pour le golf. Dans le cadre d'un projet, l'embarcadère c'est l'embarcadère. Il ne s'agit pas d'y faire des constructions ou je ne sais pas quoi là dessus. Lorsque j'évoque le site de Baloum et Arrouach comme étant un site possible pour un possible projet, nous sommes à plus de 300 m de la rive du lac de Lourdes. Les règles du Plan d'Occupation des Sols s'appliquent.

Deuxième niveau de conditions environnementalistes : on (certains thuriféraires de l'environnement) a passé sous silence la question de Natura 2000. Et quand je dis ça, je ne m'adresse pas ni évidemment aux Lourdaises et aux Lourdais qui ont signé une pétition, ni

même au GOM mais quand j'entends le silence assourdissant sur la question de Natura 2000 qu'on présente comme étant une espèce d'artéfact d'un maire à la fois malin, despote et je ne sais quoi, c'est à dire un espèce de X-Files de gouvernement (sic), ça ne me perturbe pas forcément, venant de là où ça vient, je les trouve particulièrement silencieux sur cette question. Sur la question du lac de Lourdes et de la tourbière du lac de Lourdes, on décide non seulement un périmètre de protection mais on obéit en plus à une directive européenne sur la protection de l'environnement. Nous constituerons un comité de pilotage dans lequel d'ailleurs un certain nombre de partis liés à la question environnementale sont non seulement invités mais siègent sous le patronage du préfet des Hautes-Pyrénées et sous la direction de José Marthe. Je trouve ce silence assourdissant sur une mesure particulièrement importante et que le maire de Lourdes s'attachera bien évidemment à défendre. La question des rejets du golf vers le lac de Lourdes doit rentrer aussi dans le cadre du projet. Il faut y mettre fin. Comment y mettre fin ? La solution la plus évidente est de profiter du fossé qui est consécutif du fait même du bord du lac. On peut imaginer l'idée que là on aurait un fossé de rétention de ces eaux d'écoulement et les amener ensuite d'une manière ou d'une autre vers la future station d'épuration avec à un moment ou à un autre la création d'un bassin de rétention de ces eaux puis de les écouler.

Le projet : le maire avance avec prudence !

Il y a une promesse de bail emphytéotique qui est caduque au 31 janvier 2006. Et il y a quelqu'un qui se propose de réaliser ce projet sous les conditions définies par le bail. Nous attendons dans la précaution la publication de ce projet qui pourrait donner lieu à l'instruction puis à la délivrance d'un permis de construire. Lequel projet, je le stipule au passage, est soumis à l'approbation du Comité de massif, le permis de construire lui-même étant soumis à sa délivrance et à sa signature par l'autorité administrative et compétente, c'est à dire le maire de Lourdes. Entre aujourd'hui et le jour où éventuellement le pétitionnaire déposera un permis de construire parce que je le souligne très fortement ici, moi je suis d'une très grande prudence, il y aura une phase de consultation grâce au comité de pilotage que je me suis engagé à constituer avec les membres du conseil municipal (majorité et opposition), les représentants de l'Association de Défense du Lac de Lourdes et des Environs, les représentants d'autres défenseurs (NDLR. Le maire rechigne visiblement à citer le nom du Comité de Vigilance). Le GOM, c'est au moins 40% des Lourdais. Ça, c'est une autre chose en démocratie représentative que des représentants tout à fait légitime de la défense de l'environnement d'abord et ensuite des « je ne sais quoi ». « Je ne sais quoi », à un moment on se présente aux élections, ça dure le temps que ça dure, là on sait qui. Et c'est le Vatican, combien de divisions ? Je ne cite jamais des gens qui commettent ce genre d'attaques personnelles. Ça ne m'intéresse pas. Là, le rapport n'est pas un rapport au politique, c'est un rapport à autre chose. C'est ce que j'appelle moi le sublime et la démagogie. C'est bien de toujours attaquer les problèmes par l'attaque personnelle, ça fait des années que ça dure. Voilà. Le GOM, c'est tant ! L'Association de Défense du Lac de Lourdes c'est trois actions en contentieux dans l'affaire du lac de Lourdes, quatre depuis dix ans. Les Verts très bien, après je sais pas ! Mais ils seront là, tout le monde sera autour de la table.

Concertation, discussion, consultation

Concertation, discussion, consultation : voilà dans quelle logique moi je me situe. J'ai dit prudence en évoquant ce mot et en le répétant On aura à réagir lorsque le projet sera sur la table. Pour le moment, il n'y est pas. Il faudra en discuter les contours avant que ce projet ne soit soumis éventuellement à un dépôt de permis de construire. Moi, j'attends la proposition

du pétitionnaire. Je ne dirai pas que je l'attends comme tous les Lourdaises et tous les Lourdais, mais c'est à peu près ça. Elle n'est pas connue, c'est pour ça que j'emploie toujours le terme de prudence. Ce n'est pas un terme de prudence politique, c'est prudence par rapport à la configuration. Ce qui n'est pas aujourd'hui posées sur la table, ce sont les conditions économiques de réalisation de ce projet au-delà d'une promesse de bail, d'accord ? Quel (s) partenaire (s) ? Il ne semble pas que M. Bonnin réalisera cette opération tout seul.

L'opération, tant sur les chalets dont vous avez remarqué comme moi et je le souligne ici que la promesse de bail emphytéotique est maximaliste. Pourquoi a-t-on défini ce cadre ? Il fallait bien avancer dans ce projet. J'entends parler de SEM. Tout ça s'est bien joli. Il faut un effet déclenchant. Avec la promesse de bail emphytéotique, il y a un effet déclenchant. Pourquoi doit-il y avoir un effet déclenchant ? Je crois que les Lourdais sont dans l'espérance d'un embarcadère, d'un environnement, et d'un site décent. Ça, les Lourdais l'attendent. On ne va pas laisser les choses en l'état pendant quelque temps. Maintenant, il faut se montrer prudent. Attendons que ce projet et que les contours de ce projet soient architecturalement, environnementalement, juridiquement définis. Le pétitionnaire a jusqu'au 31 janvier 2006 pour ça.

Le problème n°1, c'est le golf

Je souligne une deuxième chose, toujours relative à la prudence. Quel est pour moi le problème n°1 pour les Lourdaises et les Lourdais ? Ce n'est pas l'embarcadère, c'est le golf ! Là aussi je constate un certain nombre de contradictions. Au moment où cette municipalité dit : on a un problème, il faut en finir avec le golf. Il ne s'agit pas de le rayer de la carte. Il faut s'attacher à trouver une autre solution à la fois de gestion et une autre solution qui fasse que la commune ne soit pas toujours obligée là de consacrer bon an mal an 150 000 euros de subvention d'équilibre, sans compter les annuités. Au moment où la municipalité pose ce problème comme étant important, il y a une attention des Lourdaises et des Lourdais. Certains veulent le supprimer. Je l'entends. D'autres disent : il faut trouver un partenaire privé. D'autres et c'est l'option du GOM avec laquelle je ne suis pas d'accord, veulent constituer une Société d'Economie Mixte (SEM). On en sort d'une Société d'Economie Mixte sur le golf du lac de Lourdes. Qui dit Société d'Economie Mixte dit trois choses : premièrement trouver un partenaire. On me dira qui ? Avec une ville majoritaire en parts de capital, en parts de responsabilité. Qui dit majoritaire dit pas simplement d'apporter plus de la moitié du capital social d'une Société d'Economie Mixte qui est une société de droit privé commercial. IL faut aussi assumer les pertes éventuelles de cette société. Je doute qu'une économie simple de nature « Golf + Embarcadère » soit une économie suffisante pour trouver un acteur économique.

Il y a quelque chose d'un peu contradictoire. Pour nous, il s'agit de créer les conditions d'économie globale, respectueuse du côté populaire et nous y tenons tous, de ce lieu qui est le lac de Lourdes, accessible à tous, aménagé, que cet aménagement soit respectueux de notre environnement et que cet aménagement crée les conditions de la fin de l'engagement de la commune sur le golf. Et d'une économie globale, d'une économie d'apport aussi, ce qui veut dire des populations touristiques, nouvelles à Lourdes. Et la boucle est bouclée.

Nous faisons un pari !

Nous faisons un pari. J'ai toujours tâché d'expliquer les choses. A tout moment, il faut garder cette prudence. Et si les solutions invoquées à ce jour ne débouchent pas, très sincèrement

nous en prendrons acte. Nous tâcherons de définir ou de redéfinir d'autres perspectives sur le lac de Lourdes. Je vous avoue qu'à ce moment-là et outre le fait que moi je ne souhaite pas engager la commune soit de manière directe, soit de manière indirecte, ni dans une aventure, ni dans une implication financière qui fasse que la commune directement ou indirectement serait amenée à gérer un restaurant ou à faire gérer. Si elle fait gérer, elle assumera l'investissement. Dans l'ordre des priorités municipales, un engagement financier de la commune sur l'aménagement de l'embarcadère, pour moi en tout cas, n'a pas lieu. Je le maintiens : concertation et consultation.

Question : Consultation sous quelle forme ?

Réponse de JPA : « On verra ! Ce sera à ce groupe de travail de définir les contours de la concertation-consultation autour de ce problème. Je veux une ville qui avance. A l'heure où des projets d'une autre grandeur économique se dessinent, moi je crois en l'avenir de Lourdes et mon boulot ce n'est pas de rester dans les starting-blocks et de regarder les choses et les trains passer ».

Puisque le maire a parlé de pari sur le projet d'aménagement du lac, nous lui avons demandé à combien estimait-il ses chances de réussite. Réponse de JPA : 50/50. Ça traduit bien la prudence dont il fait preuve depuis quelque temps sur ce dossier. Serait-ce pour mieux préparer une solution de repli ? On n'est pas loin de pencher pour cette hypothèse.

(Propos recueillis par Gérard Merriot)

